

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 13 Avril 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-16

DÉLÉGATION A L'EXÉCUTIF POUR PROCÉDER A DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRES

L'an deux mille vingt-trois le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

Était absent : M. LASNIER Benjamin.

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le référentiel M57 offre des possibilités en matière de fongibilité des crédits :

faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

Vus l'article L 2121-29 du CGCT,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finance pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉLÈGUE à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 %.

Membres	10
Présents	09
Représentés	00
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 17 avril 2023

Le Bourg d'Hem, le 17 avril 2023
Le Maire
ROBERT DESCHAMPS



Affiché le 17 avril 2023